

DELIBERATION N°CS-2016/13

OBJET : *Décision modificative n°1*

L'an deux mille seize, le vingt-deux juin, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : G. BARRON, A. CHANTRAINE, E. DURAND, L. MEUNIER, et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, P. BARELLON, E. CHATELUS, L. CHEVIKOFF, J. CROZET, G. DASSONVILLE, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F-X. HOSTIN, F. HYVERNAT, P. LACROIX, G. LHOPITAL, B. PONCET, E. PRADAT, G. RAMBAUD, C. ROZET, P. SACHOT et L. SEGUIN.

Pouvoirs : S. BOUKACEM : pouvoir donné à A. BADOIL,
P. PERRUCHOT DE LA BUSSIERE: pouvoir donné à B. PONCET.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : Anne CHANTRAINE.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 26 / Pouvoirs : 2 / Votants : 28).

Convocation en date du : 15 juin 2016.

Nature de l'acte : Finances locales – Budgets et Comptes (7.1.1) - Autres actes budgétaires (7.1.1.2).

Le Président expose, qu'en application de l'article L.1612-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante, qui vote des décisions modificatives.

Ainsi, il propose d'inscrire les modifications suivantes :

- **Pour la section d'investissement** : un virement de crédits de 345 000 € du compte 16 (Emprunt d'équilibre) au compte 024 (Produit dû à la cession d'un bien).

<u>Crédit à augmenter</u>		<u>Crédits à réduire</u>	
Chapitre 024 Inscription du prix de cession	+ 345 000 €	Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilés	- 345 000 €

En effet, les travaux d'élargissement des berges le long de l'Yzeron à Oullins étant achevés, la propriété acquise en 2015 sise impasse des Célestins à Oullins peut être remise à la vente prochainement, il est donc nécessaire de prévoir la recette de cette vente au compte 024.

- **Pour la section d'investissement** : suite à une erreur d'imputation en 2015, il convient de régulariser l'encaissement d'une recette de l'Agence de l'Eau sur le Budget 2016.

<u>Dépense</u>		<u>Recette</u>	
Opération n°16 Compte 1311 Subvention d'équipement transférables - Etat	+ 778 199 €	Opération n°16 Compte 1321 Subvention d'équipement non transférables - Etat	+ 778 199 €

Le Président précise que ces inscriptions n'ont pas d'incidence sur la contribution des communes pour 2016.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Oùï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11,
Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 21 juin 2016,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 28 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : **D'approuver** la décision modificative budgétaire n°1.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu

de la transmission en Préfecture le **01 JUIL. 2016**

et de la publication le

01 JUIL. 2016

LE PRESIDENT

Alain BADOIL



LE PRESIDENT

Alain BADOIL

